

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 juin 2014

---

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 419 (Rect)

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 69 de M. Savary

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et des biens »,

les mots :

« , des biens et du réseau ferroviaire, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« du réseau ferroviaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision.